

Introduction générale

Reconnexion Nord-Sud et libéralisation agricole : Les pays en développement entre opportunités, reconvertibilités¹ et vulnérabilités agricoles

Henri Regnault²

CATT, Université de Pau et des Pays de l'Adour
Coordinateur du Programme ACRALENOS

Résumé : La libéralisation commerciale agricole – plus bilatérale et régionale que multilatérale jusqu'à maintenant – offre aux pays en développement des opportunités exportatrices tout en les incitant à des reconversions et en les confrontant à des vulnérabilités. Ce papier propose un cadre analytique ORV (Opportunités, Reconvertibilités, Vulnérabilités) visant à rendre compte des trajectoires économiques et territoriales des pays en développement confrontés à un processus de libéralisation commerciale agricole.

Mots clefs : Pays en développement, Commerce international, Libre-échange, Economie agricole, Soutenabilité

Abstract: *Agricultural trade liberalization - which has proved to be more bilateral and regional rather than multilateral up until now - offers export opportunities for developing countries while inducing them to productive reconversions as well as confronting them to vulnerabilities. This paper proposes an analytical framework ORV (Opportunities, Reconversions, Vulnerabilities) to understand the economic and territorial paths of developing countries facing agricultural trade liberalization.*

Keywords: *Developing countries, International trade, Free trade, Agricultural economics, Sustainability*

Les relations Nord-Sud, entre pays développés et pays en développement, ont profondément évolué depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Les années 50 et 60 ont vu la fin du modèle colonial de domination politico-juridique et économique du Nord sur le Sud, modèle qui n'a pas résisté à la vague de décolonisation de cette période mais qui avait commencé son déclin dès le début du 19^{ème} siècle avec les premières indépendances latino-américaines. Les années 60 et 70 ont marqué l'apogée du modèle de la déconnexion du Sud concrétisée par des politiques de substitution à l'importation et des préconisations de construction d'un schéma d'échange Sud-Sud pour échapper à la domination du Nord, théorisé par l'école latino américaine de la dépendance ou par les analyses « centre-périphérie ». Ce modèle de la déconnexion, dont on trouve les prémisses aussi bien dans l'industrialisation américaine après l'indépendance des Etats-Unis que dans le développement russe tsariste puis dans les industrialisations sud américaines des années 30, est devenu hégémonique dans la période post coloniale mais n'a pas résisté à la crise de la dette des années 80. Le modèle de la reconnexion (Deblock, Regnault 2006), préparé dès les années 80 par l'action des institutions de Bretton Woods dans la logique du consensus de Washington, a pris toute son ampleur avec l'adhésion massive des pays en développement au GATT puis à l'OMC et encore plus avec la

Options Méditerranéennes, A 90, 2010 - La reconnexion agricole Nord-Sud. Quels enjeux pour les pays en développement ?

signature – à partir du milieu des années 90 – de nombreux accords de libre-échange Nord-Sud. On peut considérer que la plupart des pays du Sud se situent aujourd'hui dans ce modèle.

Par reconexion Nord-Sud, on désigne les processus de libéralisation pluriscale, pluridimensionnelle, normée et régulée des relations entre pays développés, pays émergents et pays en développement :

Libéralisation pluriscale avec ses trois échelles : multilatérale (GATT puis OMC), régionale (avec proximité géographique, type ALENA ou Euromed), bilatérale (accords commerciaux ou de partenariat Nord-Sud, souvent transcontinentaux – ex : USA/Maroc ou Corée, UE/Chili ou Afrique du Sud).

Libéralisation pluridimensionnelle : commerce (marchandises – dont produits agricoles- et services), investissements directs (manufacturiers, services). L'investissement direct en particulier est cœur de la reconexion en tant que véhicule de la division internationale des processus productifs, porteur de multiples flux commerciaux de biens intermédiaires, de commerce intragroupe régis par des prix de cessions internes, de trafics de perfectionnement sous régimes douaniers d'admission temporaire. Remettant en cause la doctrine Calvo³, le cadre juridique de l'investissement étranger tend à quitter la sphère de la souveraineté nationale pour s'abriter derrière des mécanismes d'arbitrage internationaux, comme l'a initié le Chapitre 11 de l'ALENA.

Libéralisation normée : la libéralisation n'est pas une simple dérégulation qui inaugurerait une ère de « laissez-faire laissez passer » généralisé, mais elle va de pair avec une redéfinition de normes publiques internationales ou nationales et de plus en plus avec la mise en place de normes privées négociées dans les branches ou imposées par les distributeurs. Ces normes très diverses concernent aussi bien les droits de propriété intellectuelle ou les droits des travailleurs que les standards alimentaires ou les normes techniques de nombreuses branches industrielles imposées par les Etats (types normes anti pollution) ou négociées au sein de la branche (compatibilité de matériels ou logiciels). Ces normes sont particulièrement décisives en matière agricole et agroalimentaire. Les débouchés commerciaux ouverts par les accords internationaux sont conditionnés au respect de normes de plus en plus contraignantes qui ne sont pas le fait seulement d'acteurs publics mais font intervenir de plus en plus des acteurs privés. Celles-ci font l'objet tout d'abord d'une définition internationale à travers le Codex alimentarius. Ensuite les Etats peuvent aller plus loin dans leurs normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) sous réserve d'être capable de fournir des preuves scientifiques du bien fondé de leurs positions, sous contrôle de l'OMC pour les pays adhérents (153 pays en 2008). Enfin, les acteurs privés, de la Grande Distribution en particulier, à travers les cahiers des charges imposés à leurs fournisseurs, imposent de fait de nouvelles normes encore plus exigeantes.

Libéralisation régulée : par des dispositions ou des instances multilatérales (traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement, procédures et Organe de règlement des différends de l'OMC), par des clauses d'arbitrage des différends entre Etats et investisseurs étrangers (ex : Chap 11 ALENA), par des mécanismes de transferts dans certains accords de partenariat (ex : politique de voisinage européenne), par des politiques nationales et infranationales de valorisation des opportunités, d'activation des reconvertisibilités et de gestion des vulnérabilités relatives à l'ouverture commerciale.

A bien des égards et pour la plupart des pays du Sud, on peut qualifier leur reconnexion aux pays du Nord de reconnexion périphérique. En effet, la reconnexion ne bouleverse pas profondément le rapport de force Nord-Sud et surtout ne change pas la nature de la relation : en dépit de la récente phase conjoncturelle de haut de cycle des matières premières qui a pu donner l'illusion d'une situation plus favorable au Sud, le marchandage accès au marché / nouvelles normes ouvre le plus souvent aux producteurs du Sud des marchés matures et à valeur ajoutée déclinante tout en assurant une protection juridique très renforcée aux firmes innovatrices du Nord positionnées sur des marchés à forte valeur ajoutée pour cause de rentes d'innovation. Toutefois ce concept de « reconnexion périphérique » mérite d'être tempéré lorsqu'on examine les cas des grands pays du Sud (Brésil, Inde, Chine) à large spectre productif : sans doute vaut-il mieux évoquer en ce qui les concerne une reconnexion concurrentielle, voire une reconnexion conflictuelle.

La portée agricole et agroalimentaire de la reconnexion reste encore limitée, comparativement au secteur industriel et manufacturier. Au niveau multilatéral, le Cycle Uruguay a plus préparé une future libéralisation agricole qu'il ne l'a réalisée : la tarification des anciens obstacles non tarifaires s'est faite à un niveau tel que la réduction des droits n'a pas débouché sur un abaissement notable de la protection agricole multilatérale, renvoyant toute avancée décisive au prochain cycle. Les péripéties interminables d'un Cycle de Doha en panne de consensus témoignent des difficultés à pousser plus avant la reconnexion Nord-Sud à l'échelle multilatérale. Le dossier agricole est emblématique du fossé entre les positions du Nord et du Sud (même s'il n'en est pas le seul révélateur). Si la ligne de fracture entre les Etats-Unis et l'Europe avait été le trait dominant de la négociation agricole de l'Uruguay Round, le Doha Round révèle surtout une opposition entre Nord et Sud autour des questions de l'accès aux marchés du Nord et des subventions internes et à l'exportation du Nord. Cette opposition agricole est suractivée par la réticence des pays du Sud à accompagner une ouverture agricole du Nord par une ouverture significative de leurs marchés industriels et de services.

Du point de vue agricole toujours, on notera que les contenus agricoles des constructions régionales ou bilatérales Nord-Sud sont très variables. C'est assurément l'ALENA qui a le contenu agricole le plus fort. Même si cet accord n'instaure pas un libre-échange agricole total (comme a pu le faire l'Union Européenne en son sein), il met en place une libre circulation de plusieurs productions importantes, notamment les céréales.

La construction euro-méditerranéenne reste nettement en retrait de la construction nord américaine et n'offre pas aux pays du sud et de l'est de la Méditerranée des débouchés à la hauteur des espoirs qu'ils pouvaient légitimement placer dans leurs accords de libre-échange avec l'Europe. Paradoxalement, l'accord de libre-échange Maroc – USA est plus généreux en termes d'ouverture agricole théorique (sur le papier !) pour l'agriculture marocaine que l'accord du Maroc avec l'Europe ; mais il est vrai que l'Atlantique (surtout comparé au Détroit de Gibraltar) est suffisamment large pour limiter les flux et protéger efficacement les producteurs... mexicains. Les réticences de l'Europe à avancer sur le dossier de la libéralisation agricole finissent par freiner sa capacité à signer de nouveaux accords Nord-Sud : la négociation avec le Mercosur en est particulièrement emblématique. Là encore, c'est le dossier agricole qui bloque, Brésil et Argentine n'étant pas disposés à se contenter des actuelles propositions agricoles de l'UE, articulées plus autour de quotas tarifaires (donc d'un volume sous contrôle d'un plafond quantitatif) que de suppression ou diminution de droits de douanes indépendantes des quantités. Le chapitre de cet ouvrage rédigé par Pedro Miranda, Honorio Kume et Guida Piani

(Tariff quotas and the effects on the Brazilian agricultural exports to the European Union) analyse les effets à attendre pour l'agriculture brésilienne de tels quotas sur ses exportations à destination de l'Europe.

Quant à l'Asie de l'Est, souvent vantée pour son intégration de facto, elle est loin d'avoir fait de la libéralisation agricole une priorité, même depuis qu'elle s'est mise à signer des accords bilatéraux en bonne et due forme. Par exemple, les accords de libre-échange signés par la Corée (du Sud) à fin 2007 (USA, Chili, Singapour, EFTA, ASEAN) excluent systématiquement le riz des réductions tarifaires. L'accord intra asiatique Corée – ASEAN exclut non seulement le riz (et réciproquement pour l'ASEAN) mais aussi le bœuf, le porc, le poulet et l'ail en ce qui concerne les réductions tarifaires de la Corée (Kim, 2007).

Pourtant quel que soit le caractère encore limité de la reconnexion agricole, elle suscite à juste titre de nombreuses interrogations dans les pays en développement, du fait de l'importance non négligeable de l'agriculture aussi bien dans le PIB, que dans l'emploi ou bien dans les exportations. Dès lors, la libéralisation agricole est tantôt perçue comme une menace, tantôt comme une opportunité, alimentant le débat à l'intérieur de chaque pays lors des négociations commerciales internationales. Au fil des développements du programme ACRALENOS, nous avons progressivement forgé, sur les terrains méditerranéen et latino-américain, le cadre conceptuel ORV (Opportunités, Reconvertibilités, Vulnérabilités) qui va nous servir ici à proposer une synthèse problématisée du séminaire ACRALENOS II de novembre 2006.

Si les mots « opportunité » et « vulnérabilité », en eux-mêmes, n'appellent pas de commentaire particulier, le terme « reconvertibilité », nécessite quelques observations : « reconvertibilité » est un néologisme que nous revendiquons et assumons. La reconvertibilité renvoie à la capacité d'un individu, d'une entreprise ou d'un territoire à engager et réussir des reconversions. Elle relève, certes de l'adaptabilité, mais d'une forme d'adaptabilité active et non d'une adaptation passive. Elle est très loin de la malléabilité (forme suprême de l'adaptation passive) car la définition et la mise en œuvre volontariste de décisions ou de politiques sont au cœur de cette notion de reconvertibilité.

Nous avons conceptualisé ce paradigme ORV dans le courant de l'année 2007, après le séminaire ACRALENOS de Santiago, et l'avons présenté pour la première fois dans le séminaire ACRALENOS franco-andin de Lima en novembre 2007 (Regnault, 2008b). Ce texte n'est pas le lieu pour situer ORV par rapport à la littérature économique et gestionnaire, mais les premières réactions auxquelles nous avons été confronté nous ont demandé de situer ORV par rapport à SWOT ou au diamant de Porter. Disons rapidement ici que ORV n'a pas été conçu comme un outil de portée générale applicable à de multiples analyses mais comme un outil spécifique d'analyse des marges de manœuvre dynamiques et interactives d'un territoire (la dimension territoriale est centrale) confronté au choc résultant d'une modification de la donne commerciale internationale (bilatérale, régionale ou multilatérale).

Dans un premier temps, nous examinerons ce que sont les trois éléments O, R et V pour les pays en développement, puis nous les combinerons dans un tableau ORV.

I – O, R et V : les trois piliers analytiques de la libéralisation

La première étape de la démarche ORV consiste nécessairement à bien expliciter ce que sont les opportunités, les reconvertibilités et les vulnérabilités d'un territoire face à la mondialisation

en général et surtout face à telle ou telle perspective d'approfondissement de son insertion dans l'internationalisation des économies (par exemple la signature d'un accord de libre-échange). Dans cette démarche descriptive, je me référerai le plus souvent à des exemples pris dans des pays de la Méditerranée et de l'Amérique latine (mes terrains de recherche), mais la démarche ORV en tant que telle peut s'appliquer à tous les pays, développés ou en développement.

1. Les opportunités

L'approfondissement de l'insertion internationale offre à chaque pays des **opportunités... conditionnelles et évolutives**. Ces opportunités empruntent un double canal :

- les possibilités nouvelles d'exportations liées à des ouvertures de marché dans les pays partenaires ;
- les importations à moindre coût, du fait de la diminution des droits de douanes et de la rente de protection des producteurs locaux qui va de pair.

Mais ces effets primaires attendus sont conditionnels et évolutifs. Ils sont doublement conditionnels tout d'abord :

- les nouveaux marchés au Nord pour les produits du Sud ne seront effectifs que pour autant que les producteurs du sud seront capables de satisfaire aux normes du Nord : normes publiques (sanitaires et phytosanitaires - SPS - pour les produits agricoles) mais aussi, encore plus difficiles à franchir et sans recours possibles, normes privées des centrales d'achat de la grande distribution (qualité, quantité, délai, prix). Les normes publiques, et en particulier les normes SPS sont susceptibles de recours devant l'OMC et devront être abandonnées si elles ne sont pas fondées sur des certitudes scientifiques prouvant le caractère nocif pour la santé publique du non respect de ces normes. C'est ainsi que l'Europe s'est vue condamnée à l'OMC pour le maintien d'une interdiction d'importation de viandes aux hormones – le caractère nocif de cette technique d'engraissement accéléré n'est pas prouvé - interdiction qui lèse des éleveurs américains, canadiens ou brésiliens. Les normes publiques sont donc sous contrôle pour éviter au maximum tout protectionnisme déguisé. Par contre, les normes privées de la grande distribution ne sont susceptibles d'aucun recours : satisfaire au cahier des charges - normes de qualité, de quantité ; dates précises de livraison – n'est pas à la portée de tous les producteurs, ce qui ne peut qu'accélérer les processus de recomposition productive, en général au profit des grands exploitants ou de coopératives de petits exploitants qui auront su se regrouper. Les cahiers des charges de la grande distribution peuvent ainsi être plus exigeants que le Codex alimentarius⁴ en matière de résidus de pesticides, d'additifs alimentaires ou de risques microbiologiques. La *Global Food Safety Initiative* lancée par la grande distribution, ou bien les bonnes pratiques agricoles énoncées par Globalgap⁵ vont dans ce sens de l'édiction de normes échappant aux Etats ou à la coopération interétatique au profit d'une coopération internationale d'acteurs privés. Salomon SALCEDO (FAO), Monica RODRIGUES et Martine DIRVEN (CEPALC) insistent à juste titre dans cet ouvrage (*Agriculture versus trade liberalisation: Latin America's productive structure and adaptation possibilities*) sur l'importance pour les autorités agricoles latino-américaines d'être capables d'insérer y compris les petits agriculteurs dans la maîtrise de ces normes agricoles et à prendre en compte les exigences de la grande distribution, faute de quoi les menaces de la libéralisation risqueraient fort de l'emporter sur les opportunités.

- les diminutions de prix internes de biens de première nécessité ne seront effectives que pour autant que les rentes de protection ne seront pas transmutes en surprofit des transformateurs ou commercialisateurs des biens importés. Le doute est d'autant plus permis que les politiques de concurrence sont inexistantes ou balbutiantes dans bien des pays du Sud. L'exemple de la libéralisation sucrière permet de bien comprendre les enjeux de la transmutation des rentes. De nombreux pays, au Nord comme au Sud, sont soumis à une forte pression internationale pour l'abandon de leur production de sucre de betterave qui ne peut survivre que par une protection douanière très élevée, face à la concurrence du sucre de canne à haut rendement et faible coût de production dans les zones tropicales humides. C'est notamment le cas du Chili, pays doté d'une filière sucrière betteravière, avec un équivalent tarifaire de ses mécanismes de protection à un niveau 100% (ce qui est un taux assez banal en matière de protection agricole). Que se passera-t-il pour le consommateur chilien lorsque la libéralisation sera effective ? Certes, la ménagère chilienne qui ira faire ses courses dans son supermarché paiera probablement son paquet de sucre un peu moins cher qu'avant. Mais qu'en sera-t-il de la bouteille de Coca, du yaourt sucré ou de la pâtisserie industrielle ? Bien évidemment ces prix ne baisseront pas : la rente de protection que se partageaient l'Etat (droits de douanes), les agriculteurs betteraviers et l'industrie sucrière⁶ sera pour l'essentiel transmutée en profit des industries agroalimentaires et ne se traduira pas par une diminution de la pauvreté consécutive à une baisse de prix des biens alimentaires.

Les opportunités attendues sont donc conditionnelles ; mais elles sont aussi évolutives, notamment en matière de nouveaux débouchés à l'exportation. Ces débouchés existent :

- pour un niveau donné de taux de change, à l'évidence. Les incertitudes monétaires internationales dans le sillage de la crise financière démarrée aux Etats-Unis en 2007 pourraient bien réserver des surprises à des pays ou régions qui se sont lancés dans la production de produits pour l'exportation sur la base d'un taux de change d'une période donnée, mais révolue.

- pour un niveau donné de ressources en eau, pour bien des produits agricoles : c'est ainsi que le Pérou, qui livre son agriculture vivrière traditionnelle à la concurrence des produits hautement subventionnés de l'agriculture américaine⁷, commence à s'inquiéter des conséquences à terme sur le débit de ses rivières de la fonte accélérée des glaciers andins dans le cadre du réchauffement climatique, et donc de la pérennité du modèle agro exportateur qui avait commencé à se mettre en place dans le cadre du régime préférentiel ATPDEA⁸ et qui serait susceptible d'être amplifié avec les nouveaux débouchés potentiels résultants de l'accord de libre-échange avec les Etats-Unis

- pour un niveau donné de coûts de transport, et donc pour une donnée énergétique précise. Les expéditions par conteneurs sur bateau représentent une très faible part du prix de revient CAF⁹ : un doublement du prix des carburants n'aurait donc que peu d'impact sur les flux de produits voyageant en conteneurs, même réfrigérés. Par contre, des pays de l'hémisphère Sud se sont fait des spécialités de niches sur des produits frais de contre saison dont la mise à disposition sur les marchés européens ou d'Amérique du Nord suppose de recourir au fret aérien (cerises ou framboises fraîches du Chili dans la période de Noël, asperges vertes du Pérou...) : il est probable que le coût de revient du produit sur le lieu de consommation serait affecté par un doublement du prix du kérosène et que si l'élasticité prix de la demande du produit est forte, la niche est menacée. Si cela représente peu de chose sur une balance

commerciale au niveau macroéconomique, l'effet peut être plus pénalisant à l'échelle des territoires limités sur lesquels sont effectivement cultivés ces produits.

2. Les vulnérabilités

La mondialisation impose aux territoires impliqués de gérer **des vulnérabilités latentes** qui vont être **(r)éveillées par l'approfondissement de la division internationale du travail**. Ces vulnérabilités sont doubles dans leurs logiques d'apparition et multiples dans leurs champs d'application. Un premier type de vulnérabilités est mis en œuvre par l'incapacité d'une partie de l'appareil de production à résister au choc de concurrence extérieure résultant de la libéralisation commerciale du pays mais aussi des pays tiers ; on les appellera les **vulnérabilités de rétraction** (directes et indirectes, voir ci-dessous dans les vulnérabilités économiques). Un deuxième type de vulnérabilité résulte des effets pervers de l'expansion des activités stimulées par l'ouverture des partenaires : on les appellera **vulnérabilités d'expansion**. Ces vulnérabilités de rétraction ou d'expansion se manifestent dans de multiples champs : économiques, sociaux, sanitaires, territoriaux, environnementaux ; ces champs s'entrecroisent et constituent autant de facettes des vulnérabilités de rétraction et d'expansion.

Vulnérabilités économiques : elles sont principalement des vulnérabilités de rétraction résultant du déclin d'activités industrielles ou agricoles ou de services du fait d'une libéralisation commerciale qui confronte chaque pays à un choc de compétitivité qui va affecter un certain nombre de ses secteurs économiques et de ses unités de production. La vulnérabilité résulte le plus souvent d'une libéralisation impliquant directement le pays concerné (on parlera alors d'une vulnérabilité directe de rétraction), mais elle peut résulter d'accords de libéralisation entre pays tiers (on parlera de vulnérabilité indirecte). La rétraction ne concerne donc pas seulement des activités pour le marché intérieur (du type import substitution) mais peut aussi affecter des activités exportatrices remises en cause par une modification de la donne commerciale internationale au bénéfice de pays tiers.

Jean-Pierre Domecq, dans ce volume (*Prix agricoles, salaire de référence et développement : un effet pervers de la libéralisation ?*) soulève le problème d'une vulnérabilité économique résultant de la libéralisation à travers une thèse originale développant l'idée que la libéralisation agricole, en faisant baisser les prix des denrées agricoles de base pourrait avoir pour effet de faire baisser le salaire de référence du système économique des pays en développement, réduisant ainsi le pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés (pas seulement les revenus agricoles des producteurs concernés), contrariant ainsi la croissance économique des pays en développement libéralisant leurs importations agricoles. On remarquera néanmoins que le cas envisagé par Jean-Pierre Domecq n'est pas le seul cas de figure possible en matière d'évolution des prix alimentaires. La libéralisation des partenaires commerciaux d'un pays en développement, en offrant de nouveaux débouchés à l'exportation, peut avoir un effet inverse de hausse des prix des denrées sur le marché interne par alignement sur des cours mondiaux en hausse : on l'a vu en Argentine, comme le montre dans ce volume, Pablo Lavarello, Graciela Gutman et Paula Maria Rios (*Libéralisation, entreprises transnationales et formes d'insertion internationale : les filières soja et blé en Argentine*) en mettant en évidence un conflit entre cours internationaux et prix des biens salaires, à la hausse cette fois-ci. La reconnexion des marchés internes et des marchés internationaux peut donc jouer à la hausse ou la baisse des prix internes, suivant les cas (pays exportateurs / pays importateurs).

Vulnérabilités sociales : par des pertes d'emplois (vulnérabilité de rétraction) qui privent des travailleurs de revenus dans des pays où les filets de protection sociale sont inexistants ou embryonnaires, ou plus insidieusement par la transformation d'emplois permanents en emplois saisonniers synonymes de statuts précaires. L'exemple chilien est très révélateur de ce glissement des emplois permanents d'agriculteurs évincés de leur statut d'exploitant vers des emplois saisonniers¹⁰ principalement liés aux périodes de récolte dans le cadre du développement d'un système agro exportateur : en 1965 le Chili comptait 355.000 salariés agricoles, en 2003, on en recensait 500 000. Mais, aux mêmes dates, les salariés permanents ont diminué de 208 000 à 120 000 tandis que le nombre de saisonniers augmentait de 147 000 à 380 000 (Rojas Marin 2004) et que la disponibilité de la main-d'œuvre saisonnière devient un vrai problème dans les zones les plus concernées par l'agriculture d'exportation¹¹.

Vulnérabilités sanitaires : le développement du secteur exportateur induit bien souvent un recours accru à des produits (solvants, phytosanitaires) très nocifs pour les travailleurs, produits interdits d'usage dans les pays du Nord mais encore autorisés au Sud ... et donc toujours fabriqués par les firmes chimiques ou agrochimiques. Les conditions de travail dans les serres colombiennes ou équatoriennes produisant les fleurs pour les marchés nord-américains ou européens sont de bonnes illustrations des dangers sanitaires que courent les travailleurs des activités exportatrices.

Vulnérabilités environnementales : ce sont principalement des vulnérabilités d'expansion liées à des spécialisations exportatrices agricoles ou minières qui vont mettre en péril les écosystèmes ou entraîner des conflits d'usages de l'eau pouvant déboucher sur des surexploitations de la ressource.

Des écosystèmes peuvent être détériorés par l'abandon de méthodes de cultures traditionnelles pas assez productives pour des débouchés à l'exportation en expansion, d'où des ruptures d'équilibres par dérèglement des assolements, des pertes de biodiversité ou des propagations incontrôlables de nuisibles. La culture de la quinoa¹² sur l'altiplano bolivien offre un bel exemple de cette situation : la demande de la quinoa à l'exportation a connu ces dernières années un véritable boom, bien souvent dans le cadre du commerce équitable ; outre le fait que le prix de la quinoa a fortement augmenté (au grand dam des consommateurs boliviens) le fort encouragement à la production aurait rompu l'équilibre entre culture de la quinoa et l'élevage des lamas (conflits d'usage des sols) et se traduirait par une érosion des sols. A une toute autre échelle que la quinoa sur l'altiplano bolivien, l'expansion fulgurante de la quasi monoculture du soja, à partir de la pampa argentine vers l'ensemble du bassin de La Plata, les basses terres de Bolivie et remontant maintenant vers l'Amazonie n'est pas sans poser de problèmes, comme nous l'a décrit Martine Guibert dans sa communication à la CEPAL en s'interrogeant sur les conséquences environnementales de cette expansion culturelle, à travers « la dégradation des ressources (sol, eau)... l'accélération du déboisement des forêts natives et de savanes arborées, la perte de biodiversité au détriment des écosystèmes naturels locaux » (Guibert, 2006).

Des concurrences entre les usages de l'eau, exacerbées par la mise en place de modèles agro exportateurs, peuvent entraîner des surexploitations des ressources (fossiles en particulier), et menacer les approvisionnements traditionnels. Le Pérou fournit de bons exemples d'une telle situation : au sud dans la région d'Ica avec la concurrence sur les puits entre les cultures vivrières traditionnelles (Rendon, 2006) et les cultures d'exportation, avec la surexploitation de la nappe phréatique qui en résulte ; mais aussi au Nord – vallées du Viru et du Chao – entre les

cultures irriguées traditionnelles des vallées, destinées au marché local d'une part et, d'autre part les cultures d'exportation des nouvelles zones aménagées dans les « inter vallées » dans le cadre du programme Chavimochic (Marshall, 2007)

3. Les reconvertibilités

Au-delà de la conditionnalité des opportunités et des menaces que font peser les vulnérabilités, la mondialisation confronte les pays du Sud (et du Nord aussi) à des problèmes de **reconversions indispensables mais inégalement accessibles**, dont peut dépendre éventuellement la capacité à profiter des opportunités et à gérer les vulnérabilités. En effet, la mondialisation, à travers ses effets de rétraction (aussi bien sur la production à destination du marché national que sur des activités exportatrices) menace de « libérer » des facteurs de production (terre et main-d'œuvre essentiellement pour l'agriculture) et de rendre obsolète et inutilisable du capital technique.

Les terres abandonnées pour la production de biens désormais importés ont-elles une bonne reconvertibilité agronomique vers des productions non menacées sur le marché interne ou vers des productions exportables ? Cette reconvertibilité des terres est-elle immédiate et sans limite ou bien conditionnelle et limitée : par exemple des terres cultivées en sec peuvent-elles être techniquement irrigables et si oui dans quel délai et à quel coût d'investissement. Si c'est techniquement possible, est-ce aussi juridiquement possible (propriété de l'eau) ? La main-d'œuvre libérée est-elle reconvertible (âge, niveau éducatif) ? La reconversion de cette main-d'œuvre est-elle envisageable directement sur le lieu de travail et de résidence initial ou cette main-d'œuvre va-t-elle devoir migrer (vers la ville ; migration nationale ou internationale) ? Cette reconversion se fera-t-elle à statut identique (exploitant indépendant / salarié), permettra-t-elle au salarié de conserver un emploi à temps plein ou bien devra-t-il se contenter d'un emploi saisonnier ?

De ce point de vue des reconvertibilités, les territoires sont profondément inégaux : soumis à un choc de concurrence extérieur, un territoire agricole à bonne reconvertibilité agronomique et bénéficiant d'une contre saisonnalité par rapport à des marchés importants sera en très bonne position relativement à un territoire à faible potentiel agronomique et dont la main-d'œuvre est très majoritairement analphabète. La comparaison des cas chilien et marocain est en la matière très éclairante. Au Chili (Regnault, 2007), les quatre régions centrales à climat tempéré (du Nord au Sud, régions VI à IX, O'Higgins, Maule, Biobio, Araucanie) toutes les quatre au sud de Santiago, regroupent l'essentiel des cultures vivrières essentielles (céréales, betterave à sucre). Avec les libéralisations commerciales unilatérales ou bilatérales chiliennes, ces cultures se trouvent confrontées à des concurrences régionales (Argentine sur les céréales, Brésil, Bolivie et Pérou sur le sucre) ou plus lointaines (USA, accord de libre-échange de 2002). Mais les qualités des sols, le climat et les ressources en eau facilitent des reconversions relativement aisées vers des cultures de produits exportables dont les débouchés ont été dopés par les accords de libre-échange avec les grands marchés de contre saison que sont les USA et l'Europe. Par contre, il n'en va pas de même au Maghreb. Florence Jacquet, dans cet ouvrage, (*La libéralisation des échanges agricoles euro-med : un processus lent et asymétrique*) note que le Maroc et la Tunisie « conservent une protection aux frontières importante » et remarque que dans les négociations commerciales « la protection des producteurs agricoles qui vivent de la production céréalière ou de l'élevage reste un souci important des négociateurs ». Rien de surprenant à cette prudence. En effet, comme le

remarquent aussi bien Najib Akesbi (2006) pour le Maroc que Mohamed Elloumi (2006), ces productions sont très fragiles. Outre le cadre foncier (morcellement des exploitations, 70% de moins de 5 ha au Maroc, 54% en Tunisie), la contrainte climatique (faiblesse et irrégularité des précipitations) ne laisse guère d'alternative à la culture des céréales. Si par leurs politiques commerciales les pays du Maghreb s'imposaient le déclin de leur production céréalière, que faire d'autre ? Sur la plupart des terres emblavées, il n'y aurait pas d'autre solution que l'oléiculture (mais avec des délais longs de mise en production) ou l'élevage ovin extensif.

II – La combinatoire ORV

Nous venons d'examiner séparément O, R et V afin d'en expliciter la nature et d'en donner des exemples. Pour indispensable que soit cet examen, il ne constitue qu'une étape préalable dans la démarche ORV. Il faut maintenant les combiner pour commencer à entrevoir la capacité d'un pays à s'inscrire positivement dans la mondialisation, notamment dans sa composante de libéralisation commerciale qui ouvrira éventuellement des opportunités. Cette combinaison sera examinée tout d'abord d'un point de vue statique, dans le cadre d'un tableau ORV ; ensuite, nous commencerons à ouvrir des pistes de dynamisation du raisonnement en montrant que les éléments O, R et V sont loin d'être indépendants.

1. La combinatoire statique : le tableau ORV

La combinaison statique renseigne sur la capacité immédiate d'un territoire à tirer parti d'un approfondissement de son insertion internationale.

Le tableau ORV

	INTERÊT FORT	SITUATIONS INTERMÉDIAIRES			AUCUN INTERÊT
Opportunités	oui	+	+	-	non
Reconvertibilités	oui	+	-	-	non
Vulnérabilités	non	-	+	+	oui

Dans l'interprétation de ce tableau, deux cas extrêmes s'imposent immédiatement, qu'on traite dans le schéma ci dessus en raisonnement binaire OUI / NON :

- si un territoire bénéficie d'opportunités à l'ouverture des frontières, s'il présente une bonne reconvertibilité de ses facteurs de production pour répondre aux demandes étrangères et s'il ne

présente pas de vulnérabilités particulières... son intérêt est très fort à s'inscrire dans la libéralisation agricole et sa capacité à en tirer profit est maximale. Peut-être y aura-t-il quelques perdants (activités concurrencées par les importations), mais globalement le bilan sera positif : amélioration du bien-être à court terme et pas de menaces d'effets pervers à long terme (absence de vulnérabilités).

- si un pays ne bénéficie pas d'opportunités à l'ouverture des frontières, si les facteurs « libérés » par de nouvelles importations ne sont pas reconvertibles, et si ses vulnérabilités sont fortes... l'intérêt à s'inscrire dans la libéralisation commerciale agricole est nul (sauf à compensation extra agricoles, dans le cadre d'un raisonnement multisectoriel). Il ne peut y avoir que des perdants agricoles à s'insérer dans une nouvelle donne commerciale internationale, même si le système actuel est peu satisfaisant au regard de son efficacité économique.

En fait, la portée pratique de ces deux cas limites est faible : leur seule utilité est de baliser deux bornes du possible. La réalité de chaque territoire est plus vraisemblablement intermédiaire entre ces situations : plus ou moins d'opportunités, plus ou moins de reconvertibilités, plus ou moins de vulnérabilités. Chaque territoire doit être évalué par des + ou des – affectés aux trois éléments O, R et V, agrégés comme ils le sont dans le tableau ci-dessus très simplifié ou ventilés, comme cela pourrait être fait, par type d'agriculture, par facteurs de production¹³, par type d'opportunités ou de vulnérabilité. Au bout de cette combinatoire, il est clair qu'un territoire O+R+V- est mieux armé qu'un pays O-R-V+ pour profiter de la libéralisation agricole.

Toutefois les limites de ce tableau simplifié (voire même de versions plus sophistiquées) sont évidentes. Il s'agit d'une approche statique : rassurante pour les territoires O+R+V- (mais qui risquent de s'endormir sur leurs lauriers !), désespérante pour les territoires O-R-V+ (qui pourraient bien adopter une attitude butée de refus de toute ouverture). Un déterminisme anxigène peut se dégager de ce type de démarche ; elle ne doit donc être qu'une étape du raisonnement (un bilan initial) qui doit ensuite être dynamisé : des opportunités peuvent être construites, des reconvertibilités peuvent être facilitées, des vulnérabilités peuvent être corrigées.

2. La combinatoire dynamique : interactions et politiques

Le dépassement de cette étape statique est d'autant plus facile à entreprendre qu'il résulte de l'interdépendance des ORV qui engendre nécessairement une dynamique... pour le meilleur ou pour le pire !

Les opportunités. Leur mise en œuvre peut influencer sur les vulnérabilités et sur les reconvertibilités. Les vulnérabilités d'expansion vont avoir tendance à apparaître et à s'accroître du fait de l'exploitation de nouveaux débouchés ouverts par la libéralisation. Les vulnérabilités sanitaires et environnementales sont tout particulièrement concernées. Mais simultanément, l'expansion de ces nouvelles activités peut faciliter des reconvertibilités (sous des conditions sur lesquelles nous reviendrons plus loin) ... qui elles mêmes pourront alléger les vulnérabilités de rétraction.

Les reconvertibilités. L'activation des reconvertibilités est en général indispensable pour permettre à un territoire de profiter pleinement des opportunités (besoin de main-d'œuvre, besoin de terres). De même, de bonnes reconvertibilités vont permettre d'alléger le poids des

vulnérabilités de rétraction, en recyclant de la main-d'œuvre dans d'autres processus de production.

Les vulnérabilités. La mise en œuvre de la nouvelle donne commerciale internationale les fait apparaître sous formes de vulnérabilités de rétraction, auxquelles s'ajoutent les vulnérabilités d'expansion liées à la mise en œuvre des opportunités. Si ce cocktail de vulnérabilités est suffisamment détonnant pour provoquer une crise économique et sociale majeure susceptible de dégénérer en crise de gouvernance, les conditions sont réunies pour que les opportunités soient diabolisées, bloquées et que les reconvertissements ne parviennent pas à s'enclencher du fait de mouvements sociaux de refus de la nouvelle donne (par exemple mouvement paysan sur les terres, bloquant leur réaffectation). Ces dynamiques négatives ne sont pas les plus dominantes en général, mais, si dans les conditions propres à un territoire donné elles le devenaient, une dynamique négative se mettrait en place. Les dimensions ethniques et culturelles d'une telle dynamique ne doivent pas être ignorées : des populations indigènes toujours écartée du pouvoir et craignant plus une mondialisation pillage de leurs ressources qu'elles n'espèrent une mondialisation partage des fruits de la croissance¹⁴, ou bien des orientations idéologiques très opposées à la « modernité » occidentale attisées par le processus de mondialisation pourraient ainsi être des vecteurs décisifs d'un tel processus de dynamique négative.

Cette lecture dynamique des interactions ORV est sans doute plus éclairante que le tableau statique présenté précédemment. Elle reste néanmoins un peu frustrante dans la mesure où elle constate le caractère positif ou négatif des liaisons ORV à l'œuvre plus qu'elle n'indique comment maximiser les liaisons positives et minimiser les liaisons négatives. Mais cette analyse indique clairement dans quelle direction il faut chercher : du côté des politiques à mettre en œuvre. En effet, ce sont les politiques, mises en œuvre par des acteurs, à des échelles territoriales pertinentes, qui peuvent enclencher les processus de maximisation et de minimisation souhaités pour une trajectoire positive d'un territoire dans la mondialisation.

Un dynamique ORV positive suppose de :

- **faciliter la mise en œuvre des opportunités** : si les opportunités ne sont pas mises en œuvre, aucun bénéfice ne peut être tiré de la libéralisation commerciale. En principe, cette activation relève du marché. Encore faut-il que les infrastructures de transport permettent l'exportation des marchandises... et donc leur production pour les marchés extérieurs. De même, sans un minimum de politique de concurrence, les transmutations de rentes de protection en profit des importateurs et des transformateurs risquent de n'assurer aux consommateurs aucun gain à la libéralisation des importations.
- **minimiser les vulnérabilités d'expansion**, en développant les opportunités d'une façon durable ou soutenable, le plus souvent à contre courant des intérêts à court terme des lobbys exportateurs qui ont milité pour la libéralisation commerciale qui est à l'origine de ces opportunités, en interdisant les intrants nocifs pour la santé humaine, pour l'environnement et la biodiversité, en imposant de bonnes pratiques culturelles soucieuses de la conservation des sols...
- **alléger l'impact des vulnérabilités de rétraction** : tout d'abord, dès les négociations commerciales, donc en amont du problème, en refusant de libéraliser des produits trop sensibles, à impacts inacceptables pour des populations très nombreuses (comme

c'est le cas pour le blé dans les accords de libre échange du Maroc¹⁵ aussi bien avec les Etats-Unis qu'avec l'Europe, ou pour le riz dans les accords de libre-échange de la Corée¹⁶); en aval des accords commerciaux, en mettant en place des mécanismes de soutien aux activités menacées quand c'est possible dans des conditions d'efficience acceptables (politiques de mise à niveau) ou de maintien de ressources des actifs évincés en cas d'impossibilité de reconversion immédiate (revenus d'inactivité durables pour les plus âgés, aides transitoires pour les autres), en permettant aux populations rurales victimes du déclin de telle ou telle activité de s'insérer dans une nouvelle activité,

- **maximiser les reconvertibilités**, en développant des actions de formation de main-d'œuvre en vue d'une adaptation à une autre activité, en fournissant un cadre incitateur aux capitaux susceptibles de développer les nouvelles activités (dans le respect des normes sanitaires, environnementales et de travail), en facilitant la réaffectation des terres
- **impliquer le maximum d'acteurs agricoles**. Les actions en faveur d'une dynamisation positive seront d'autant plus efficaces qu'elles seront dirigées vers l'ensemble de l'agriculture et la majorité des agriculteurs, pas seulement en direction d'une minorité d'exploitants tournés vers la seule exploitation des niches d'exportation. De ce point de vue, le cas péruvien montre bien la difficulté d'une implication massive. Dans cet ouvrage, Eduardo Zegara et Alvaro Espinoza (*La libéralisation commerciale au Pérou : marchés, comportements et institutions entre ruptures et continuités*) montrent bien les effets limités des politiques agricoles par incapacité à embrayer sur les pratiques de la majorité des agriculteurs : « les réformes reposaient sur un présupposé idéologique inadapté, qui faisait l'hypothèse que le comportement économique des producteurs péruviens, une fois libérés des contrôles étatiques, serait guidé par les signaux du marché, ce qui générerait plus d'efficience et de bien-être pour tous. Mais les agriculteurs de produits peu échangeables suivent d'autres logiques de comportement qui ne font pas du prix et de la maximisation des revenus les critères essentiels de leurs processus de décisions productives ». Cette analyse du cas péruvien montre bien que les politiques de libéralisation agricole dans les pays en développement risquent de ne dynamiser qu'une petite frange exportatrice, bénéficiant des meilleures possibilités de production et de commercialisation par accès aux techniques, aux capitaux et aux transports. D'où l'importance d'impliquer et de dynamiser l'agriculture familiale, qui représente dans beaucoup de pays en développement une bonne part de la force de travail agricole, et de la faire participer aux nouveaux débouchés. De ce point de vue, il est intéressant d'analyser le cas chilien et sa politique en faveur de l'agriculture familiale mise en œuvre par l'INDAP¹⁷. Le chapitre de cet ouvrage rédigé par Juan Carlos Alvear, Claudio Canales, Benjamin Blanco et Michel Leporati (*L'agriculture familiale au Chili : compétitivité et libéralisation commerciale*) fournit une bonne synthèse des missions et actions de l'INDAP.

Ces grandes directions d'action pour les politiques étant indiquées, leur mise en œuvre va ensuite dépendre des conditions concrètes de chaque pays. Les moyens d'action sont pluriels. L'évocation ci-dessus des politiques de concurrence, des interdictions d'usage de tel ou tel produit agrochimique... appellent à l'évidence l'édiction de normes qui peuvent prendre de nombreuses formes suivant les acteurs qui en sont à l'origine. Mais l'édiction de normes a bien

des chances de rester lettre morte s'il n'y a pas de mécanisme de contrôle du respect de ces normes. Ces actions peuvent ainsi favoriser une insertion positive et soutenable dans la mondialisation de territoires qui risqueraient autrement d'être livrés à une approche purement spéculative des opportunités du commerce international au lieu d'en faire la base d'un développement soutenable à long terme. Par ailleurs, bien des actions évoquées ci-dessus supposent la mobilisation de moyens financiers, que ce soit pour améliorer des infrastructures, faciliter des reconversions, encourager tel ou tel type de pratique productive plutôt que telle autre... Dès lors une question centrale de l'enclenchement d'une dynamique positive consécutive à un repositionnement international est celle de la capacité des Etats et plus généralement des acteurs collectifs¹⁸ à mobiliser une partie de la valeur ajoutée créée par l'exploitation des opportunités au profit de l'amélioration des reconvertisibilités et de la gestion des vulnérabilités. Si cette valeur ajoutée est entièrement appropriée par une couche restreinte de grands propriétaires fonciers ou d'industriels surexploitant une main-d'œuvre non qualifiée dans des conditions déplorables... la probabilité est forte que l'interaction ORV soit négative, menaçant les équilibres sociaux, sanitaires et environnementaux, que l'exploitation des opportunités soit un moteur de pérennisation du sous-développement. A l'inverse, si une partie significative de la nouvelle valeur ajoutée résultant de la mise en œuvre des opportunités peut être mobilisée au profit des équipements collectifs, de l'éducation et de la formation professionnelle, de la gestion des défis hydrologiques et environnementaux, alors la probabilité est forte que l'interaction ORV soit positive, que l'exploitation des opportunités soit un moteur de développement à long terme.

Toutefois, une bonne utilisation de la valeur ajoutée socialisée ne peut pas et ne doit pas se limiter à une approche défensive de correction des impacts de la nouvelle donne, à la seule compensation des pertes des perdants par les gains des gagnants, sinon rien ne changerait et les inefficiences seraient pérennisées. Gérer la libéralisation ne peut pas signifier faire comme si rien ne devait changer et chacun rester à la même place mais bien plutôt accompagner le changement, organiser des transitions socialement acceptables d'une part, et, d'autre part et surtout, favoriser le positionnement du territoire sur une meilleure trajectoire économique, sociale, éducative, scientifique, environnementale... Accompagner le changement pour mieux favoriser la transformation, telle pourrait être la devise d'une bonne gouvernance de la libéralisation.

Pour conclure, la mondialisation n'est ni bonne ni mauvaise en soi, elle n'est ni le Diable ni le Bon Dieu ! Elle est un fait, résultant de l'élargissement progressif des échelles spatiales tout au long de l'histoire des sociétés humaines, de l'économie villageoise à l'économie planétaire. Dès lors, la mondialisation n'est pas à prendre ou à laisser, elle est à gérer, à réguler ! Le paradigme ORV, appliqué ici à la libéralisation agricole, a été conçu comme un cadre analytique permettant d'appréhender la mondialisation en tant que phénomène différencié et territorialisé et d'en comprendre les articulations et les dynamiques afin de mieux définir les politiques d'optimisation des trajectoires territoriales.

Références

Akesbi N., 2006, *Ouverture externe et réformes internes : quelle est la priorité ? Le cas de l'agriculture marocaine*, Communication au Séminaire ACRALENOS, CEPAL, Santiago de Chile, novembre.

Bolivar Ruiz M., 2005, *El libro blanco del azucar: una historia de protectionismo*, Editorial Ril, Santiago, 232 p.

Crawford J.A., Fiorentino R., 2005, *The changing landscape of regional trade agreements*, WTO Discussion paper n°8.

Deblock C. et Regnault H. (sous la direction de), 2006, *Nord-Sud. La reconnexion périphérique*, Editions Athéna, Montréal.

Eloumi M., 2006, *Le nouveau dualisme de l'agriculture tunisienne et les impacts attendus de l'ouverture des marchés agricoles*, Communication au Séminaire ACRALENOS, CEPAL, Santiago de Chile, novembre.

Foster W, Valdes A., 2006, *Chilean agriculture and major economic reforms : growth, trade, poverty and the environment*, Region et Développement, N°23, p. 187-213.

Guibert M, 2006, *Libéralisation agricole internationale et spécialisation productive régionale : le « système soja » des pays du Mercosur*, Communication au Séminaire ACRALENOS, CEPAL, Santiago de Chile, novembre. Publié sous la référence : GUIBERT Martine, «Soja sans frontières : vers une spécialisation productive du Bassin du Río de la Plata?», In : GUIBERT Martine, CARRIZO Silvina, LIGRONE Pablo, MALLARD Bruno, MÉNANTEAU Loïc et URIBE Guillermo (Editeurs), *Le Bassin du Río de la Plata : intégration régionale et développement local*, Toulouse, Ed. des PUM, Coll. Hespérides Amérique, 2009, 555 p.

Kim C., 2007, *Korea's FTAs: current status and issues*, JEF-PIIE Symposium, Washington, 27 nov.

Marshall A., 2007, *El proyecto especial Chamivochic: la convivencia entre los agroexportadores y los pequeños agricultores en los valles de Chao y Viru*, Seminario SEPIA XII – Tarapoto, 13 al 16 de agosto.

Regnault H., 2007, *Y a-t-il une vie après la libéralisation ? L'exemple de l'Araucanie au Chili. Possibilités et limites d'une reconversion agricole*, in Hommage à Paul Pascon, Devenir de la société rurale, développement économique et mobilisation sociale, sous la direction de N. Akesbi , D. Benatya, L. Zagdouni, A. Zougari, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, p. 197-211.

Regnault H, 2008a, *Multilatéralisme et accords préférentiels : la fin de l'exception asiatique*, Mondes en Développement, 2008/4, N°144, p. 75-90.

Regnault H, 2008b, *Entre oportunidades, reconversiones y vulnerabilidades: los países en desarrollo frente a la liberalización agrícola*, in Henri Regnault coordinador, *Agriculturas andinas, TLC y globalización agroalimentaria: oportunidades, reconversiones, vulnerabilidades*, Lima, PUCP CISEPA, Julio, p.201-220.

Rendon E., 2006, *El Tratado de Libre Comercio Perú – E.E.U.U. y sus impactos ambientales en el sector agrario en Ica: el caso del pallar*, Communication au Séminaire ACRALENOS, CEPAL, Santiago de Chile, novembre.

Rojas Marin A., 2004, *La globalización y sus efectos en el espacio rural chileno*, in INDAP, *La pequeña empresa agrícola y los desafíos de la globalización*, 2004, p. 43-62.

Notes

¹ Le mot « reconvertibilité » est un néologisme que nous revendiquons et assumons, en le définissant (voir plus loin).

² henri.regnault@univ-pau.fr

³ Cette doctrine, du nom du juriste argentin Carlos CALVO (1824-1906) prévoit qu'en cas de différend entre un investisseur étranger et l'Etat du pays d'accueil, seuls les tribunaux du pays d'accueil sont compétents.

⁴ Le Codex alimentarius est une commission conjointe de la FAO et de l'OMS, créée en 1963.

⁵ Connus antérieurement sont le nom EurepGap ; GAP : *good agricultural practices*

⁶ Pour une analyse détaillée de ce partage de la rente de protection et plus généralement de la problématique sucrière chilienne, cf. Bolivar 2005

⁷ L'accord de libre-échange Pérou – USA, qui remplace l'ancien régime préférentiel non réciproque de l'ATPDEA, a été ratifié par les parlementaires américain en décembre 2007

⁸ *Andean Trade Preference and Drug Eradication Act*

⁹ Le prix du transport d'un écran plat de l'Asie de l'Est vers l'Europe serait de l'ordre de 2 Euros (information armateur)

¹⁰ Il ne faut toutefois pas noircir l'évolution chilienne car cette montée de l'emploi saisonnier n'a pas empêché une forte réduction de la pauvreté rurale, particulièrement exemplaire en Amérique latine. Sur ce thème de la pauvreté, cf. notamment : William FOSTER, Alberto VALDES, 2006.

¹¹ Enquêtes de terrain 2005 H. Regnault, régions de Temuco (avril) et Chillan (novembre).

¹² Cette problématique est actuellement étudiée par le programme EQUICO mené en Bolivie par des chercheurs de l'IRD, dans le cadre du programme ANR EQUICO (L'émergence de la Quinoa dans le commerce mondial : quelles conséquences sur la durabilité sociale et agricole dans l'Altiplano bolivien).

¹³ Terres irriguées, terres en sec, main-d'œuvre non qualifiée, main-d'œuvre qualifiée....

¹⁴ Le refus de la Bolivie, depuis l'arrivée au pouvoir d'Evo Morales, de s'engager dans des accords de libre-échange, aussi bien avec les Etats-Unis qu'avec l'Europe, peut s'interpréter selon cette grille de lecture.

¹⁵ Le Maroc protège sa production interne de blé en mettant en place dans ses accords commerciaux des quotas tarifaires d'un volume variable en fonction de la production nationale (Akesbi 2006).

¹⁶ La Corée a exclu le riz de sa libéralisation commerciale dans le cadre de ses accords de libre-échange aussi bien avec les Etats-Unis, le Chili, Singapour, l'EFTA ou l'ASEAN (Kim, 2007)

¹⁷ Instituto de Desarrollo Agropecuario

¹⁸ Collectivités territoriales, groupements professionnels...